

Programme d'activité annuel :

Il est basé sur le respect des programmes de la discipline qui vise l'acquisition de compétences propres (CP) et de compétences méthodologiques et sociales (CMS) aux travers d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (A.P.S.A) - *BO n°4 du 29 avril 2010*. La formation reçue par les élèves durant leur cursus au lycée débouchera sur une notation coefficient 2 pour l'obtention du baccalauréat.

5 Compétences propres :

- ✓ « Réaliser une performance maximale mesurable à échéance donnée. (CP1) »
- ✓ « Se déplacer en adaptant ses déplacements à des environnements variés et incertains. (CP2) »
- ✓ « Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique. (CP3) »
- ✓ « Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif. (CP4) »
- ✓ « Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et l'entretien de soi. (CP5) »

3 compétences méthodologiques :

- « S'engager lucidement dans la pratique. (CMS 1) »
- « Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles inhérents à l'activité (CMS 2) »
- « Savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement. (CMS 3) »

Le projet pédagogique d'E.P.S du Lycée Louis BARTHOU essaie d'opérer la synthèse entre les exigences institutionnelles, les contraintes matérielles, les contraintes temporelles et celles relatives à la population du lycée. Il s'inscrit dans une politique orientée vers la réussite scolaire du plus grand nombre.

Ce projet tente de responsabiliser les élèves sur des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux au travers d'activités volontairement choisies par l'élève et associées par les enseignants pour les obstacles qu'elles font surgir auprès des élèves.

Dès l'entrée en classe de seconde, l'hétérogénéité au plan physiologique, cognitif et des acquisitions motrices est remarquable.

A l'éviction de la notion d'effort physique s'ajoute parfois, un renforcement du sentiment d'individualisme qui paraît être en contradiction avec les valeurs conférées à la culture sportive. La singularité du projet pédagogique d'E.P.S du Lycée Louis Barthou est donc liée à l'originalité de ses élèves et à l'histoire de notre établissement. Il pourrait se résumer ainsi :

« Confronter l'élève à différentes formes de déstabilisations tant motrices, cognitives qu'affectives pour lui permettre de construire et de renforcer des compétences de maîtrise motrice, émotionnelle, décisionnelle, et citoyenne réutilisables dans les contextes de vie ».

Répartition des élèves :

Les élèves sont regroupés par « menus d'activités » sur leurs créneaux d'E.P.S en fonction de leur choix, à condition que le groupe d'élèves soit suffisamment conséquent mais sur une moyenne de classe imposée à 35 élèves. L'année scolaire est divisée en trois périodes.

En seconde, l'évaluation se fait sur 20 points relatifs au degré d'acquisition de la compétence propre attendue dans chaque activité enseignée. Cette note est ensuite ramenée sur 17 points et est complétée par une note sur 3 points qui correspond à l'engagement de l'élève dans ses apprentissages, l'assiduité et la ponctualité.

PROGRAMMATION MENUS SECONDE 2018/2019			
Menu 1	RUGBY	STEP	COURSE D'ORIENTATION
Menu 2	DANSE	COURSE LONGUE DUREE	BADMINTON
Menu 3	HANDBALL	STEP	COURSE D'ORIENTATION
Menu 4	VOLLEY-BALL	COURSE LONGUE DUREE	DANSE

Les élèves pratiqueront les 3 A.P.S.A prévues dans le « menu » sous la responsabilité du professeur en charge de celui-ci pour l'année. Les élèves d'un même groupe se regrouperont dans un même vestiaire (garçons en bas et filles à l'étage). Les vestiaires seront fermés dans la mesure où les élèves arrivent groupés. Il est fortement déconseillé d'avoir des objets de valeur sur soi, pour éviter d'éventuelles pertes ou vols. La responsabilité des enseignants ne pourra être engagée dans ces derniers cas. Les trajets aller-retour pour la pratique de la CO se feront en bus.

Absences :

Après une absence, l'élève se présentera en cours avec un billet d'entrée délivré par le CPE.

Il présentera obligatoirement au professeur d'EPS un justificatif des parents ou un certificat médical.

Les enseignants d'E.P.S travaillent en étroite collaboration avec les C.P.E de l'établissement et des signalements peuvent être faits en cas d'absences répétées sans motif connu.

Demande de dispense de pratique ponctuelle :

L'élève pourra être exceptionnellement et ponctuellement exempté de pratique sur présentation d'une explication de l'état de santé écrite. L'absence d'explication écrite à l'attention de l'enseignant et l'absence de tenue, seront considérées comme un évitement à la pratique et pris en compte dans l'appréciation de la qualité de son engagement et de sa notation.

Inaptitudes :

L'élève se présentera en cours avec le certificat médical, le fera signer au professeur d'EPS responsable de son groupe.

➤ Si l'inaptitude est inférieure à 15 jours :

Une participation au cours sous diverses formes reste à l'appréciation du professeur d'E.P.S. Une autorisation de se rendre en permanence avec contrôle de l'administration sous forme d'un billet de présence à remettre à l'enseignant en fin de cours, pourra être envisagée.

➤ Si l'inaptitude est supérieure à 15 jours :

Une copie de ce certificat signé est donnée à l'élève qui doit le présenter à son CPE référent pour être archivée. Les parents pourront rédiger un courrier de demande d'autorisation d'absence du cours d'EPS à l'attention du Chef d'établissement qui sera remis à la vie scolaire. Tant que cette procédure n'est pas validée par la Vie Scolaire, l'élève sera porté absent sur Pronote.

Aspects matériels :

Les élèves doivent se présenter en cours d'E.P.S à l'heure avec une tenue adaptée à la pratique sportive et à la saison. Un soin particulier doit être apporté au choix des chaussures qui doivent être confortables et avec un amorti suffisant.

Un nécessaire de douche est impératif ainsi qu'un change complet pour « l'après activité » et le retour en classe.

Les enseignants d'E.P.S